

**Avis d'arrêt des prises de jeux et résiliation des règlements des jeux de grattage de La Française des jeux accessibles par internet dénommés
« MISSION NATURE » et « BINGO »**

Article 1

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « MISSION NATURE » pour lesquelles s'appliquent le règlement du jeu de La Française des jeux accessible par internet dénommé « MISSION NATURE » fait le 24 juillet 2023 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 2 avril 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site www.fdj.fr.

Par conséquent, le règlement du jeu « MISSION NATURE » fait le 24 juillet 2023 est résilié à compter du lendemain de l'arrêt des prises de jeu.

Article 2

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « BINGO » pour lesquelles s'appliquent le règlement du jeu de La Française des jeux accessible par internet dénommé « BINGO » fait le 20 septembre 2023 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 30 avril 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site www.fdj.fr.

Par conséquent, le règlement du jeu « BINGO » fait le 20 septembre 2023 est résilié à compter du lendemain de l'arrêt des prises de jeu.

Fait le 28 mars 2024,

Par délégation de la Présidente directrice
générale de La Française des jeux

Charles Lantieri